

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_161

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 19 h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

OBJET : DM N°2 BUDGET GÉNÉRAL

Date de la convocation : mercredi 27 septembre 2023

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 3 Votants : 31</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 31 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p>Pouvoirs : Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; Jean-Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ;</p>
---	---

38155 Code INSEE	Com. Communes Cœur de Chartreuse BUDGET PRINCIPAL CC CŒUR DE CHARTREUSE	DM n°2 2023
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM N° 2 BUDGET GENERAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6161-020 : Assurance multirisques	0.00 €	46 675.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	46 675.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6456-020 : Cotisations pour assurance du personnel	46 675.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	46 675.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	45 472.54 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	45 472.54 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	9 666.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66112-020 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0.00 €	35 617.54 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	45 472.54 €	0.00 €	0.00 €
R-7788-020 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	92 147.54 €	92 147.54 €	20 000.00 €	20 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-024-9 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
D-2031-01 : Frais d'études	0.00 €	1 251.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-01 : Autres bâtiments publics	0.00 €	13 960.85 €	0.00 €	0.00 €
R-2313-01 : Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 251.00 €
R-2315-01 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 960.85 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	15 241.85 €	0.00 €	15 241.85 €
D-2132-959-020 : TRAVAUX BATIMENTS	0.00 €	6 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-976-9 : PLATEFORME BOIS ST THIBAUD	0.00 €	17 501.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	22 601.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2318-982-020 : OFFICE DE TOURISME INTERCO	21 101.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	21 101.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	21 101.00 €	37 842.85 €	0.00 €	16 741.85 €
Total Général		16 741.85 €		16 741.85 €

FONCTIONNEMENT

Le mandatement de l'assurance des risques statutaires – changement d'imputation
DEP / FONC au 6161 (011) : + 46 675€ DEP / FONC au 6455 (012) : - 46 675€

Les remboursements des assurances liés à la maladie des agents – changement d'imputation
REC / FONC au 7788 (77) : + 20 000€ REC / FONC au 6419 (013) : - 20 000€

Suite à l'intégration des emprunts de l'EPIC dans le budget général, il est nécessaire d'augmenter les crédits budgétaires pour régulariser les annuités et les ICNE.

DEP/FONC au 66111 : + 9 655€ DEP / FONC au 661121 : + 35 817.54€

Pour équilibrer la section de fonctionnement :

DEP / FONC au 022 : - 45 472.54€

INVESTISSEMENT

Opérations d'ordres - Régularisation des écritures comptables :

EMA : passage du 23 au 21 : **REC / INV au 2315 : + 13 990.85€**
DEP / INV au 21318 : + 13 990.85€
Centre tech : passage du 23 au 21 : **REC / INV au 2313 : + 10 063.97€**
DEP / INV au 21318 : + 10 063.97€
ADS : passage du 23 au 20 : **REC / INV au 2313 : + 1 251€**
DEP / INV au 2031 : + 1 251€

Plateforme bois ST Thibaud de Couz : Nouvelle borne de pesée - DEP / INV au 2138 / 976 : + 17 501€

Vente du grappin du Manitou : REC / INV au 024 : + 1 500€

Frais d'actes bâtiment la Diat (écritures qui doivent être rattachées au bien avant la vente) : DEP / INV au 2132 / 98 : + 5 100€

Pour équilibrer la section d'investissement :

Lors de la précédente DM (CRC) un montant d'équilibre avait été inscrit au **DEP / INV au 2318 / 982 : - 21 101€**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la DM N°2 du Budget général

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 6 octobre 2023,

La Présidente,

Anne LENFANT.

